

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Fanie-Claude Dumont

<https://www.cadre21.org/membres/e3696732b50a9f080406285c>

Date d'obtention : 2026-03-05 22:10:50

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une entente de complémentarité : milieu scolaire, police et DPCP.

Elle permet d'intervenir rapidement auprès de jeunes ayant partagé des images intimes afin que celles-ci ne soient pas diffusées en vue de protéger l'intégrité des jeunes.

La trousse contient plusieurs documents qui facilitent l'intervention et permet de ne rien oublier. À suivre "pas à pas"

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle me permettra d'avoir une intervention structurée, éducative et bienveillante, qui ne nuira pas au processus d'enquête, le cas échéant.

Sentiment de sécurité dans l'intervention.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas regarder les images. Ne pas questionner l'instigateur si on soupçonne un geste malveillant pour ne pas entraver le travail des policiers.